

Commune de

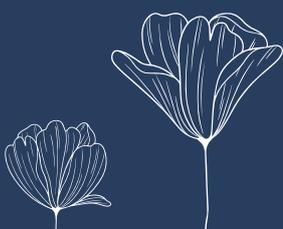
Sainte-Gemme Moronval



VILLAGE INFO

n°12

DÉCEMBRE 2020





Françoise BORGET
Maire

Présidente de droit
de toutes les commissions
SICSPAD
Délégation de Service Public



François FOUGEROL
Adjoint au Maire

Marchés et investissements
Délégué SBV4R et Syndicat E28
Délégation de Service Public



Céline FOURÉ
Adjointe au Maire

Affaires scolaires
et communication



Michel FAUVEAU
Adjoint au Maire

Travaux et fonctionnement
de la commune



Sylvie MOROY
Conseillère

Appel d'offres, travaux,
investissements, cimetière.
Urbanisme.
Délégation de Service Public



Patrick FAVREAU
Conseiller

Rivières et cours d'eau.
Environnement, travaux.
Correspondant défense-sécurité
Délégation de Service Public



Nathalie MACHKOVSKY
Conseillère

Finances. Urbanisme.
Animations



Jean-Marc JACQUIN
Conseiller

Communication. Animations



Isabelle REDON
Conseillère

Affaires scolaires



Stéphane LENAERTS
Conseiller

Finances.
Affaires scolaires



Laurence COMBE
Conseillère

Communication



Patrick MONDON
Conseiller

Appel d'offres, travaux,
investissements, cimetière.
Environnement, travaux.



Nadège BUDET
Conseillère

Social et personnes âgées.
Relation avec les associations



Jack BEAUJOUAN
Conseiller

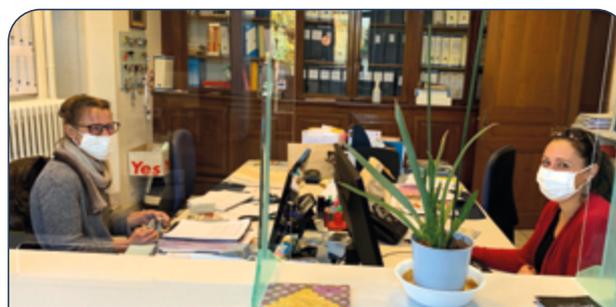


Florence DUCERF
Conseillère

Social et personnes âgées.

Nos secrétaires de mairie :

Guylaine et Nathalie



Sommaire

- 2** L'équipe municipale
- 3** Le mot du maire
- 4** Finances
- 6** Transport
- 8** Renseignements administratifs
- 10** Tarifs communaux
- 11** Opération Village propre
- 12** Plan de la commune
- 14** Vie communale
- 17** École
- 18** ASC Mézières
- 20** L'île aux enfants
- 21** Les amis de Sainte-Gemme-Moronval
- 22** Anciens combattants Seniors
Retour sur le pique-nique
- 23** Pompiers : le saviez-vous ?
- 24** Course des 5 moulins
- 25** Hommage à André Plisson
- 26** Zoom sur le travail des agents techniques
Nature : les garde-bœufs
- 27** Nature : richesse florale
- 28** Histoire : le glanage
- 30** Événements de 2020
- 31** Numéros à connaître Covid-19
- 32** Mots Mêlés
État Civil

Première édition en tant que Maire, et une grande joie d'être la première femme maire de la commune ! Cela fait près de 7 mois que mon équipe et moi-même sommes en poste, avec un début de mandat dans des conditions assez particulières !

Tout d'abord, je souhaite vous remercier pour votre confiance ainsi que mon équipe et nos agents pour l'excellent travail qu'ils ont accompli !

L'épidémie de la Covid-19 rend très difficile la vie de chacun, aussi, je vous rappelle que nous sommes à votre disposition pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin. Nous avons mis au point un dispositif de suivi des personnes âgées et/ou vulnérables. Pour pouvoir en bénéficier il suffit de vous rendre à la mairie qui procédera à votre inscription sur un fichier (bien entendu ce fichier est strictement confidentiel).

Concernant les travaux, les deux premières phases de la toiture de l'école ont été réalisées pendant les vacances scolaires. Les travaux concernant les autres toitures seront effectués l'an prochain. La maison de la petite enfance est terminée et inaugurée. L'association « Ile aux enfants » s'est installée dans les nouveaux locaux et les assistantes maternelles sont ravies de se rencontrer dans ce bel espace.

Rue Michel Sicot, grâce aux services du Département, un essai d'écluses a été testé. Le résultat est concluant. Pour pouvoir débiter les travaux de voirie, nous devons procéder aux appels d'offre concernant le choix des entreprises. Ces travaux devraient commencer début 2021.

Le contrat avec Suez concernant la fourniture d'eau potable arrive à échéance en janvier 2021 ; Gedia et Suez ont répondu à l'appel d'offre.

La construction des 7 logements sociaux commencera à la fin de l'année prochaine ; les permis de démolition et de construction ont d'ores et déjà été acceptés.

Compte tenu de la crise sanitaire, il ne sera malheureusement pas possible d'organiser la traditionnelle galette des rois qui est l'occasion de se rencontrer et d'échanger.

Ainsi, que vous le savez, la conjoncture économique, due à la Covid-19, met en difficulté les commerces et les entreprises, y compris ceux de notre commune.

Aussi nous vous encourageons à les soutenir en les faisant travailler. A toutes fins utiles vous trouverez leurs coordonnées dans ce bulletin.

En espérant des jours meilleurs, je vous souhaite, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, une bonne année 2021.

Prenez soin de vous et respectez les gestes barrières !

Bien cordialement

Françoise BORGET

Maire de Sainte-Gemme-Moronval

Conception et réalisation :
Agence Conicrea - Dreux

Crédit photo :
Mairie de Sainte-Gemme-Moronval

Investissements 2020

Réfection toiture école Michel Sicot

Coût total : 169 874,74 €
 (dont désamiantage pour 60 000 €)
 Subventions : État : 81 904 €
 Département : 27 923 €
 1^{ère} et 2^{ème} Tranche
 2019 - Achat fourniture :
 Ardoises pour 74 000€.
 4 tranches de travaux :
 07/2020 : 1^{ère} tranche de travaux
 10/2020 : 2^{ème} tranche de travaux



Éclairage Public (suite)

Coût 2^{ème} Tranche : 22 375,88 € (net de subvention)
 Subvention EEL28 (Syndicat d'électricité auquel la commune est adhérente) : 40%
 Économie d'énergie passage en LED
 4 Tranches de travaux :
 05/2020 : 2^{ème} Tranche de travaux
 (La 3^{ème} tranche de travaux sera réévaluée en 2020 mais passée sur 2021)

Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Compétence de l'Agglomération du Pays de Dreux.
 Coût : 15 000 €
 Subvention Département : 30% soit : 4 500,00 €.
 (À charge de la commune les frais du cabinet d'études pour la trame verte et bleue)

Travaux rue Michel Sicot et ruelle aux goulues

Coût : 150 000 €
 Subventions :
 - Département : plafonnée à 100 000 € - 30% soit : 30 000 €
 - État : 6 598 €
 - Amendes de Police : 19 993 €
 (L'État rétrocède aux communes le produit des amendes de police dressées sur leur territoire qu'il

a effectivement recouvré (article L2334-24))

Travaux de mise en sécurité (pose d'écluses pour essais et mise en place d'un comptage par le département avant réalisation)



Réfection des voiries : rue Michel Sicot et ruelle aux Goulues.
 Aménagement de parkings au niveau de la place et du square.
 Caméra de surveillance au niveau du parking.
 Aménagement de la place pour éviter les stationnements abusifs.
 Ralentisseur.
 Pose et fourniture d'un panneau d'information numérique.
 Reprise et création de réseaux divers.
 Éclairage public ruelle aux Goulues et rue Michel Sicot.
 Nouvel aménagement du stop de la rue de l'ancienne ferme.
 Signalisations.

Compétences Agglomération du Pays de Dreux

Développement économique

Schéma de cohérence territoriale (SCOT) (document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage)

Assainissement

Déchets (traitement et valorisation)

Gestion des eaux et rivières (Syndicat SBV4R – compétence GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Aménagement Numérique du territoire (Syndicat Eure et Loir Numérique – déploiement de la fibre optique) 433 locaux éligibles sur la commune – Fin d'installation de la fibre fin du 1^{er} trimestre 2021

Transports

Service Public de l'Eau Potable (Notre contrat avec SUEZ arrivant à échéance au 18 janvier 2021, la commune a lancé une DSP « délégation de service public » Objet : passation d'un contrat d'affermage pour la gestion, pour une durée de 4,53 ans à compter du 19 janvier 2021, avec une échéance au 31 décembre 2025.

Logements sociaux

Vente d'une parcelle de terrain, 1 route du vallon, avec 2 bâtiments voués à démolition : 20 000€

Construction de 7 logements collectifs 1 route du Vallon en place de l'ancien bâtiment technique.
 Maîtrise d'Ouvrage : SA EURE-et-LOIR HABITAT qui supporte tous les coûts.

Démolition des bâtiments existants fin décembre 2020.

Permis de Construire avec prescriptions en date du 10 septembre 2020.

Début des travaux courant 1^{er} trimestre 2021.

François FOUGEROL



Situation financière

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

L'endettement de la commune s'élève à 388 601 €, il est de nouveau en baisse et s'affiche à un niveau qui devient très sensiblement inférieur à la moyenne (347 € par habitant, moyenne départementale 469 €/habitant).

La dette sera totalement soldée fin 2024, ce qui nous laisse une marge de manœuvre très intéressante pour notre mandat.

Le produit des impôts locaux soit 436 202 € représente 53% des ressources de financement (44% dans le département).

La situation financière est donc tout à fait satisfaisante.

Les recettes de fonctionnement sur 2019 s'élèvent à 1 388 149 €, contre 600 031 € de dépenses soit 788 118 € d'excédent de fonctionnement.

Au niveau de l'investissement, 365 166 € de recettes contre 653 885 € de dépenses, soit 288 718 € de déficit.

Le fonds de roulement à fin 2019 s'élève à 499 400 €.

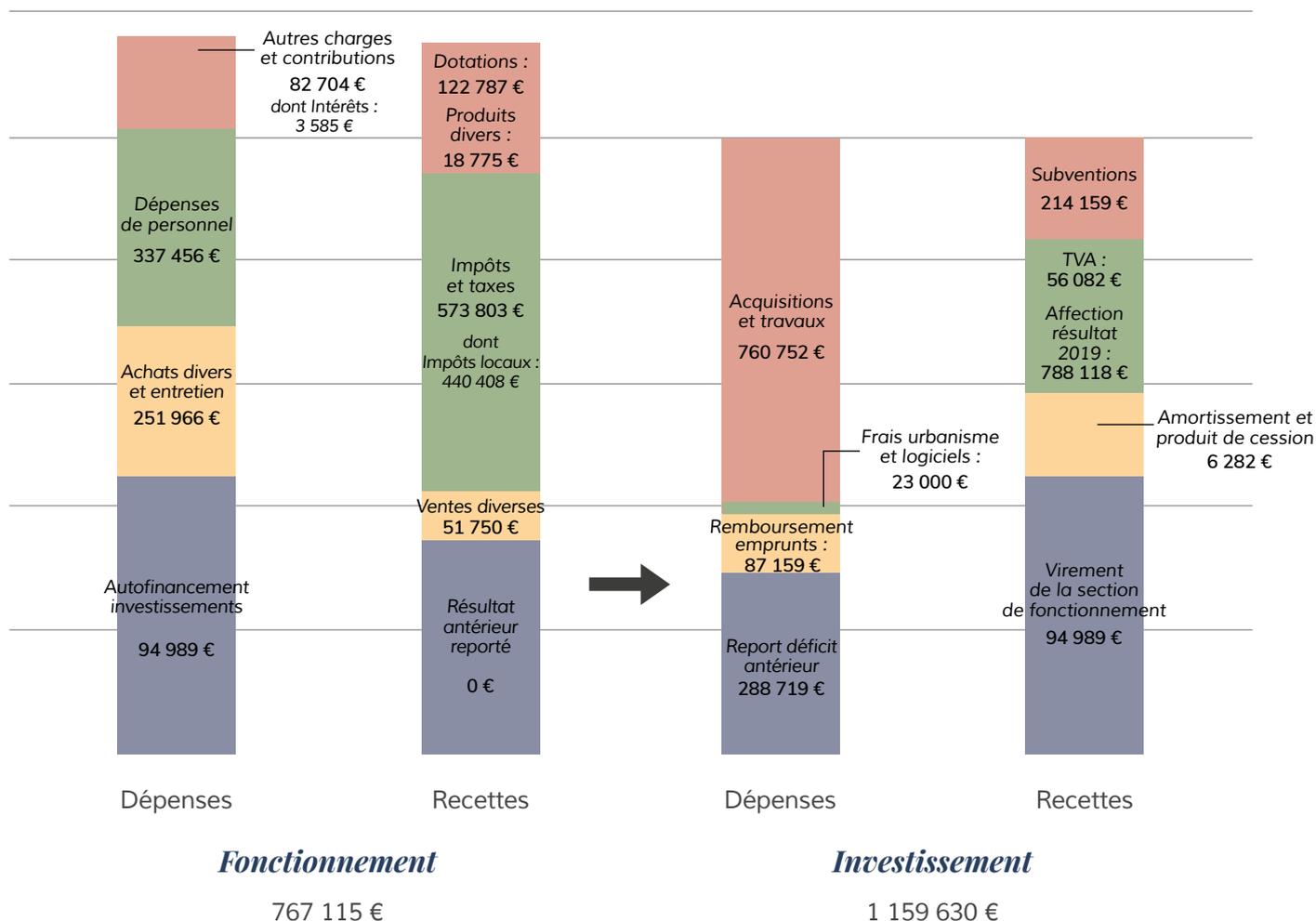
BUDGET 2020

Le budget 2020 au total s'élève à **1 928 000 €**, 767 000 € en fonctionnement et 1 160 000 € en investissement.

Les grandes lignes :

- 337 000 € de frais de personnel (pour 9 agents et coût ASC de Mézières).
- 252 000 € de diverses charges (entretien...).
- 574 000 € de recettes en impôts et taxes.
- 760 000 € en travaux et divers investissements prévus, dont pour l'école et la petite enfance 250 000 € et 300 000 € pour la voirie.
- 214 159 € de subventions à recevoir.

GRAPHIQUE DU BUDGET 2020



TRANSPORT SCOLAIRE

ET TOUTES LES LIGNES LINÉAD
du lundi au dimanche

ABONNEMENT

Carte magnétique annuelle : 15 €.

S'inscrire préalablement sur le site
www.agglo-enligne.fr

→ accès gratuit à la ligne 5

TAXI

Station Gare : 02 37 50 08 14

Station place Mésirard : 02 37 42 13 22

LE PASS LINÉAD

VOYAGEZ

comme vous voulez !



**PAYEZ VOTRE VOYAGE
AVEC VOTRE CARTE
DE PAIEMENT SANS
CONTACT !**



À partir de

1,30 € le voyage

* Tarif mensuel pour 1 an en 12 prélèvements (possibilité de paiement comptant). Tarifs au 1^{er} juillet 2020.

Pour bénéficier des tarifs TRANSITION et HARMONIE, n'oubliez pas le justificatif correspondant.

TARIF TRANSITION :

Dernière notification de droits délivrée par Pôle Emploi.

TARIF HARMONIE :

Dernière notification de la C.D.A.P.H. ou de la C.P.A.M. précisant le taux d'invalidité et la période couverte, ou attestation de droits ouverts à l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapé) ou attestation de droits ouverts à l'A.S.P.A. (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées).

HORAIRES DE PASSAGE

LIGNE 5

Vers HÔPITAL / LURAY / CHÉRISY

du lundi au vendredi

le samedi

Moronval

11h39 / 12h44 / 16h34 / 17h44

11h39 / 12h44 / 16h34 / 17h44

L'Escapade

11h43 / 12h48 / 16h38 / 17h48

11h43 / 12h48 / 16h38 / 17h48

HORAIRES DE PASSAGE

LIGNE 5

Vers GRAND CLOS

du lundi au vendredi

le samedi

L'Escapade

7h10 / 8h16 / 13h25

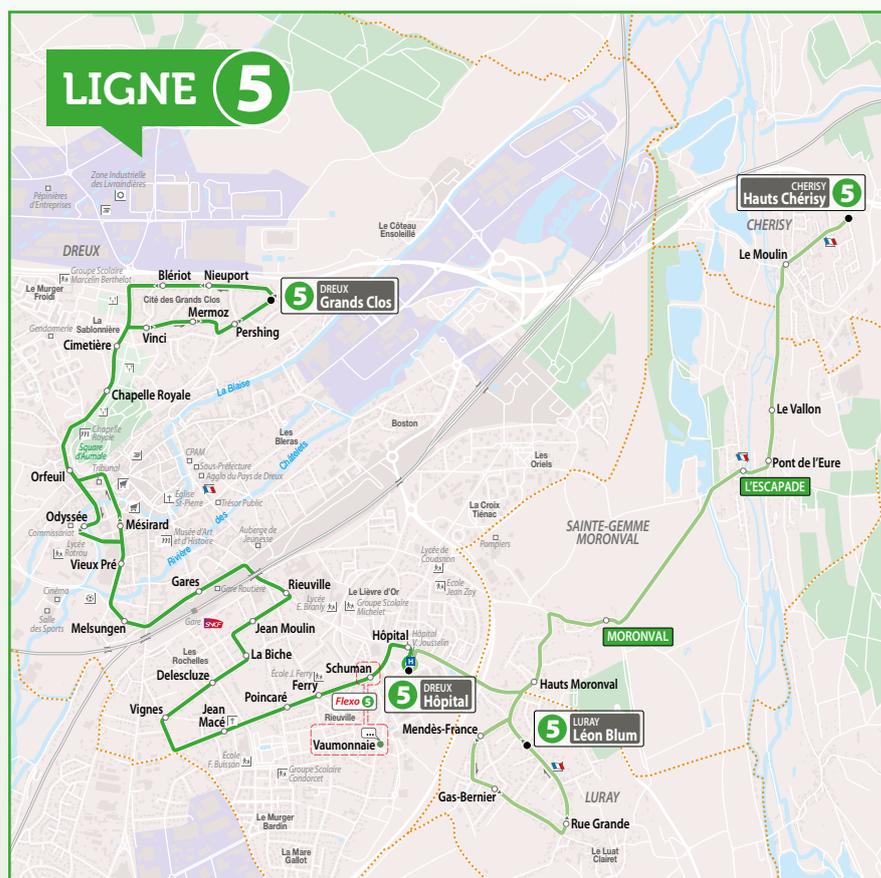
8h16 / 13h25

Moronval

7h13 / 8h19 / 13h28

8h19 / 13h28

	- 18 ANS	- 28 ANS	+ 28 ANS	+ 60 ANS
Forfait 1 an	14,80 €* 14,80 €	15,10 €* 15,10 €	23,50 €* 23,50 €	11,90 €* 11,90 €
Tarif HARMONIE	8,40 €* 8,40 €	8,40 €* 8,40 €	8,40 €* 8,40 €	8,40 €* 8,40 €
Forfait 31 jours	26,00 €	26,00 €	31,00 €	16,00 €
Tarif TRANSITION	8,70 €	8,70 €	8,70 €	8,70 €
Pack 10 voyages + 1 offert	12,50 €	12,50 €	12,50 €	12,50 €
Pack 20 voyages + 1 offert	24,00 €	24,00 €	24,00 €	24,00 €
Pack 30 voyages + 1 offert	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €



TRANSPORT À LA DEMANDE

RÉSERVEZ VOTRE TRAJET AU

N°Cristal 0970 820 621

APPEL NON SURTAXE

J'habite **SAINTE-GEMME-MORONVAL**,
Dreux, Vernouillet, Luray ou Chérisy

Sur ces 5 communes, le service est **réservé aux Personnes à Mobilité Réduite**. Le TAD vous transporte **depuis votre domicile à l'adresse et à l'heure de votre choix**, du lundi au samedi, sauf jours fériés.



☀ **DÉPART AU PLUS TÔT : 8h20**
☀ **RETOUR AU PLUS TARD : 17h40**

POUR RÉSERVER DES TRAJETS d'adresse à adresse

Remplir le formulaire de demande d'adhésion disponible auprès de l'**Agence Linéad** ou téléchargeable sur **www.linead.fr**

Joindre à votre demande :

- une copie de ma Carte d'Invalidité ou de l'Attestation de classement A.G.G.I.R. 1 à 5.
- l'attestation ci-dessous, complétée par mon médecin traitant.

EXPÉDIEZ LE TOUT À...

Agence Linéad - Gare routière - Place de la gare - 28100 Dreux

Vous pourrez réserver vos premiers trajets **7 jours après la date d'envoi du dossier** d'adhésion (hors problème d'acheminement postal ou dossier incomplet).



ATTESTATION DU MÉDECIN TRAITANT

Linéad propose un service de transport à la demande (TAD) accessible aux Personnes à Mobilité Réduite qui ne peuvent pas emprunter les lignes régulières. Cette attestation permet de confirmer la nécessité de transports d'adresse à adresse, à bord d'un minibus adapté ; elle doit être complétée et signée par le médecin traitant du demandeur au regard de sa situation médicale.

Compte tenu de la situation médicale du demandeur, je certifie qu'un transport d'adresse à adresse en minibus adapté est nécessaire.	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur doit-il être obligatoirement accompagné dans ses déplacements ? <small>Les conducteurs Linéad ne peuvent en aucun cas accompagner les personnes dans les lieux de destination y compris le domicile.</small>	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur se déplace-t-il en fauteuil roulant manuel ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur se déplace-t-il en fauteuil roulant électrique ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur se déplace-t-il avec des cannes d'appui ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur a-t-il des troubles de l'audition ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur a-t-il des troubles de la vision ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
Le demandeur se déplace-t-il avec un chien guide ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Y a-t-il d'autres choses à savoir pour bien organiser les transports ?
(ne pas mentionner d'information à caractère médical confidentielle).

.....
.....
.....
.....

Nous sommes le :

Signature et cachet
du médecin traitant du demandeur :

Renseignements administratifs

Carte d'identité



Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de carte d'identité et de passeport doivent être déposées uniquement dans les communes équipées du DR et ce, uniquement sur Rendez-vous :

- ANET : 02 37 65 55 25
- DREUX : 02 37 38 84 91
- VERNOUILLET : 02 37 62 85 00

Rien ne vous empêche de vous rendre dans une commune équipée d'un DR* d'un département voisin pour y déposer votre dossier (exemple : 78)

Les pré-demandes de carte d'identité peuvent s'effectuer par internet sur le site : ants.gouv.fr

Coût : gratuit

Sauf en cas de perte ou vol : timbre fiscal de 25 €

*Dispositif de recueil d'empreinte digitale

Passeport

Les demandes de passeport doivent être déposées dans les mairies possédant un dispositif de délivrance du passeport biométrique :

ANET / DREUX / NOGENT LE ROI / VERNOUILLET

Les pièces à fournir sont :

- 1 extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité identiques et récentes
- 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- 1 copie de la carte nationale d'identité
- 1 timbre fiscal : 86 € pour les majeurs (valable 10 ans)
 - 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans (valable 5 ans)
 - 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (valable 5 ans)

PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les couples qui veulent se pacser ne doivent donc plus s'adresser au tribunal d'instance, mais à la mairie de leur résidence commune ou chez un notaire.

Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du PACS, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur PACS, munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité.

- Convention de PACS (convention personnalisée au formulaire complété CERFA numéro 15726*02).
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (PACS) et attestations sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune (formulaire CERFA numéro 15725*02).

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois.
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, ...) délivrée par une administration publique (original + 1 photocopie)

Si vous êtes divorcés, fournir également le livret de famille correspondant à l'ancienne ou aux anciennes unions avec mention du divorce (original + 1 photocopie)

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire de nouveau obligatoire pour les mineurs.

À compter du 15 janvier 2017, tout mineur qui souhaite voyager à l'étranger sans un accompagnant titulaire de l'autorité parentale devra être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). (Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire)

Afin d'enrayer les départs de mineurs vers les zones de conflits, notamment au Levant, le parlement a rétabli le dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français pour tous les mineurs résidant sur le sol national et ce quel que soit leur nationalité (article 49 de la loi n°2016-731 du 3 juin 2016). La loi introduit l'article 371-6 du Code civil qui prévoit que « l'enfant quittant le territoire national sans être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale est muni d'une autorisation de sortie du territoire

BAR - TABAC - PRESSE - JEUX - LOTO

CAVE A VIN

Le CAROLO

Pour vos soirées, repas, noces, baptêmes, communions ...
Prêt de tonneaux en bois, location de pompe à bière, de arill à hot dog...

02.37.43.89.22

5, route de Moronval - 28500 SAINTE GEMME MORONVAL

ARTISAN CHOCOLATIER

Chocolats - Nougats - Caramels - Pâtes de fruits - Divers suifets et moulages - Nombreuses présentations à thème sur commande - Marrons glacés en saison.

Christophe DELANEAU

4 D Route de chérisy
28500 STE GEMME MORONVAL
TEL : 02.37.62.05.82



Mail : christophe.delaneau@wanadoo.fr
Siret : 442 670 972 00011 - Code APE 1062 Z

signée d'un titulaire de l'autorité parentale. Un décret en Conseil d'État détermine les conditions d'application du présent article.» Les modalités d'application de cet article ont été précisées par un décret du 2 novembre 2016 et un arrêté du 13 décembre 2016 :

Ainsi depuis le 15 janvier 2017, les mineurs voyageant à l'étranger, à titre individuel ou dans un cadre collectif (voyage scolaire, colonie de vacances, séjours linguistiques) doivent être munis d'une autorisation de sortie du territoire valide signée par un titulaire de l'autorité parentale.

La seule utilisation de la carte nationale d'identité (au sein de l'espace Schengen) ou d'un passeport en cours de validité n'est plus suffisante.

Désormais dans le cadre d'un voyage à l'étranger, tout mineur doit présenter lors des contrôles aux frontières :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité)
- une autorisation de sortie du territoire signée par un titulaire de l'autorité parentale
- une photocopie du titre d'identité du responsable légal ayant signé l'autorisation de sortie. Ce nouveau dispositif vient compléter les mesures judiciaires (interdiction de sortie du territoire) et administratives d'urgence (oppositions à la sortie du territoire) permettant d'éviter un éventuel départ à l'étranger, mais il n'a pas pour effet de se substituer à elles.

IMPORTANT À SAVOIR

- le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site service-public.fr
- toute autorisation de sortie du territoire ne peut excéder 1 an à compter de la date de sa signature
- le formulaire CERFA est le seul valable. Toute autre forme d'autorisation de sortie du territoire ne sera pas acceptée
- en cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose à des sanctions pénales.



Extraits d'actes

Extrait ou copie d'acte de naissance

Mairie du lieu de naissance (indiquer la date, nom et prénom et la filiation des parents)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de mariage

Mairie du lieu de mariage (indiquer la date, nom et prénom)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de décès

Mairie du lieu du décès ou de domicile (indiquer le nom et prénom et la filiation des parents)
Joindre une enveloppe timbrée.

Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès pour les Français nés, mariés ou décédés à l'étranger

Ministère des Affaires étrangères
sous-direction de l'état civil :
11 rue de la Maison-Blanche
44941 Nantes Cedex 09
Tél. 02 51 77 30 30
(Indiquer nom, prénom, date et pays).
Joindre une enveloppe timbrée.

Certificat de vie maritale

Validité jusqu'au changement de situation
À la mairie du domicile sur présentation des pièces d'identité et des justificatifs de domicile.
Les deux personnes concernées doivent se présenter à la mairie.

Recensement à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre **votre 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.**

Attestation de recensement : elle est délivrée sur présentation de :

- la carte nationale d'identité,
- le livret de famille
- un justificatif de domicile

Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEPC, CAP...)

Site internet : www.defense.gouv.fr
(Rubrique «Jeunes et JAPD»)

SERRES
Noël Moronval
Vente au détail
Arbustes - Plantes vertes - Plantes à massif
Plantes fleuries - Fleurs coupées
Toutes compositions
Tél 02 36 69 50 80
Impasse des mares - 28500 STE GEMME MORONVAL

PIZZA LE PETIT BONHEUR

06 33 23 98 23

Tarifs communaux 2020

(Applicable à compter du 10 janvier 2020)



CIMETIÈRE :

- **Concession cimetière :**
Trentenaire : 250,00 €
Cinquantenaire : 400,00 €
Superposition : 100,00 €
- **Columbarium «en terre»:**
Trentenaire : 300,00 €
Cinquantenaire : 450,00 €
Urne supp. : 100,00 €
- **Columbarium «Aérien» :**
Trentenaire : 500,00 €
Cinquantenaire : 750,00 €
Urne supp. : 100,00 €



LOCATION DE MATÉRIEL :

- **Chaises (200) :**
- Gratuit pour les habitants de la commune
- 1,00 € pour les extérieurs
- **Tables pliantes PVC (31) :**
- 3,00 € pour les habitants de la commune
- 5,00 € pour les extérieurs



EAU :

Surtaxe communale
0,669€
Délibération du 18 septembre
2015 applicable février 2015



BOIS :

- **Bois de plateau**
(chêne, charme, merisier) :
55€ le stère, livré à domicile
(sur la commune)
- **Bois de plaine :** 30€ le stère,
livré à domicile (sur la commune)



FRAIS DE SCOLARITÉ :

366,00 €
Participation financière pour les
frais de fonctionnement des en-
fants venant d'une commune
extérieure.



MAISON DE LA CULTURE :

Salle de Spectacle

- Week-end : 1 000 €
- En semaine : 400 € par jour

2^{ème} salle pour vin d'honneur

- Week-end : 200 €
- En semaine : 200 € par jour

2^{ème} salle seule

- Week-end : 400 €
- En semaine : 200 € par jour

Demi-journée supplémentaire

- Grande salle : 200 €

CAUTION : 1 500 €

CHAUFFAGE

- Week-end : 100 € selon utilisation
- Semaine : 50 € selon utilisation

MÉNAGE

- 100 € (Coût horaire 45 € avec un minimum de 100 €)

DÉGRADATION DIVERSES

Selon Facture

- Agrafes dans les chaises, tables, huisseries... : 150 €
- Bris de tables : 490 € par table
- Bris de chaises : 90 € par chaise

LA SALLE DEVRA ÊTRE RENDUE PROPRE

Pour les habitants de la commune, la 1^{ère} location bénéficie d'une réduction de 50% de la location plein tarif.

Pour la 2^{ème} location la réduction est

ramenée à 30%. Les locations suivantes seront à plein tarif.

Les Associations de la commune bénéficient d'une gratuité de location de la grande salle entre le 15 octobre et le 15 mars

Pour location du week-end, remise des clés le vendredi à 17h00 avec état des lieux, restitution des clés le lundi à 9h00, rendez-vous à la mairie.



PHOTOCOPIES :

Format A4

- Noir & Blanc : 0,15€
- Couleur : 0,30€

Format A3

- Noir & Blanc : 0,30€
- Couleur : 0,40€





Opération *Village propre*

Dimanche 4 octobre a eu lieu la deuxième opération village propre dans notre commune.



**Encore un grand MERCI
à tous nos participants
éco-responsables !**

Des boissons et des viennoiseries attendaient les participants qui, dès 9 heures, ont eu la gentillesse de venir à la mairie de si bon matin.

Une fois les groupes constitués, la trentaine de participants s'est courageusement lancée dans la collecte et le tri des nombreux déchets laissés sur nos trottoirs, dans les forêts, les fossés, champs ou chemins ruraux. Que de trouvailles !

Après deux heures de collecte à la main ou munis de pinces prêtées gracieusement par l'Agglo du Pays de Dreux, une photo de groupe et un petit pot d'honneur nous ont

donné l'occasion de réaliser, à la fois la quantité effrayante de déchets ramassés, mais aussi l'utilité de telles actions. Avis aux autres communes...

Encore un grand MERCI à tous nos participants éco-responsables !

La prochaine opération aura lieu au printemps prochain. La date sera bientôt définie et divulguée pour une mobilisation croissante indispensable des habitants.

**ARRÊTONS de jeter n'importe où !
TRIONS nos déchets !**



Déchetterie

Rue Notre-Dame de la Ronde
ZI des Livraindières
28100 DREUX
Tél. : 02 37 50 05 98

Impérativement avoir sa CARTE DE DÉCHETTERIE

(document à compléter en mairie + photocopie Carte d'Identité et justificatif domicile moins de 3 mois) pour accéder aux déchetteries de l'Agglomération de Dreux.

Horaires d'ouvertures de la déchetterie de Dreux :

- HIVER (du 15/10 au 14/03) :
9h à 11h45 et 13h30 à 17h15
 - ÉTÉ (du 13/03 au 14/11) :
9h à 11h45 et 13h30 à 18h15
- Dimanches et jours fériés : 9h à 11h45
sauf les 25/12, 01/01 et 01/05.

1

2

3

Echelle : 1/10.000^{ème}

NORD



A

Commune de DREUX

B

C

D

Sainte - Gen

Les Graviens

Les Mares

Moronval

Commune de LURAY



Enclos

1

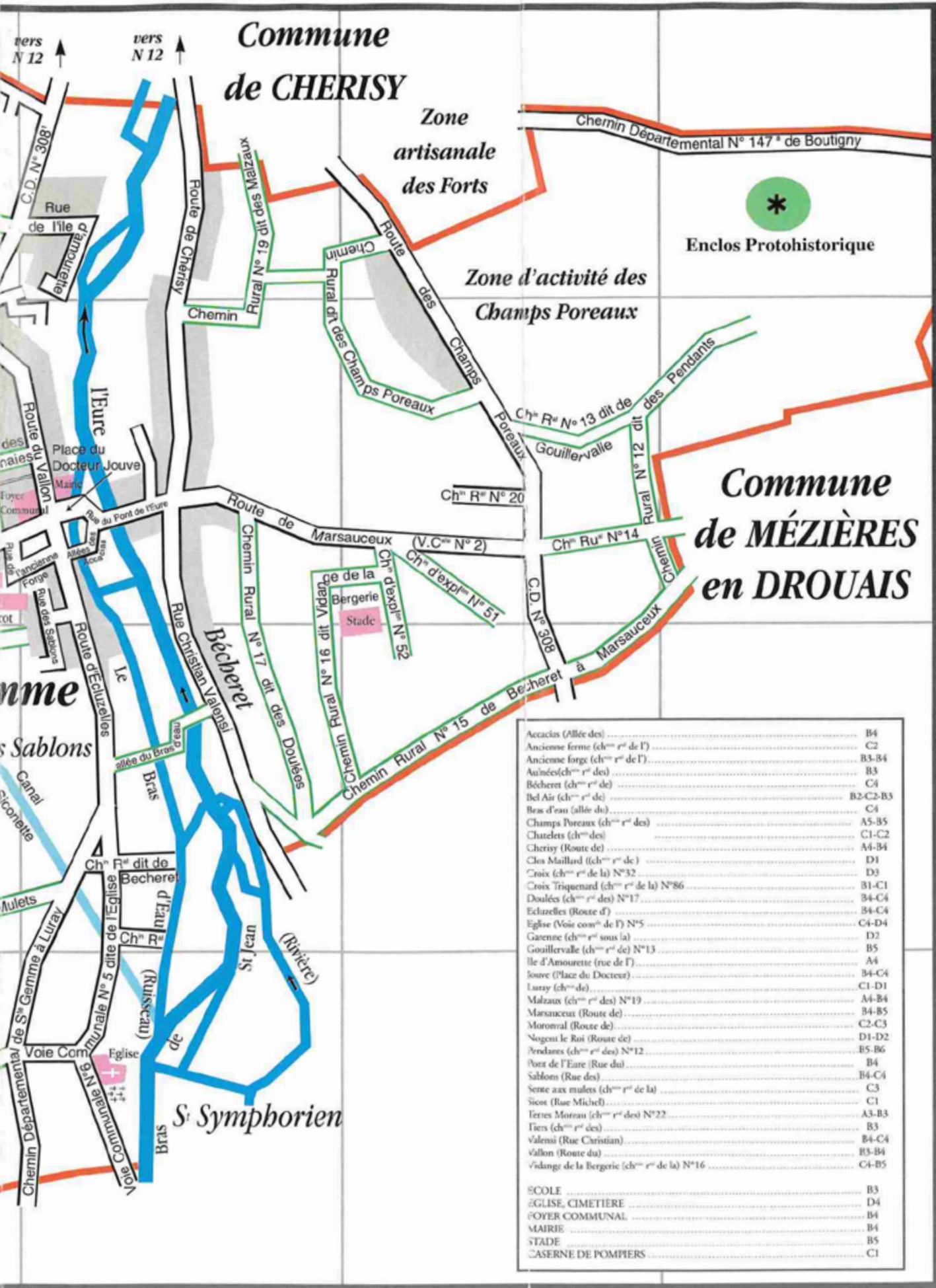
2

3

4

5

6



Commune de CHERISY

Zone artisanale des Forts

Zone d'activité des Champs Poreaux

Enclos Protohistorique

Commune de MÉZIÈRES en DROUAIS

Accacias (Allée des)	B4
Ancienne ferme (ch ^m r ^e de l')	C2
Ancienne forge (ch ^m r ^e de l')	B3-B4
Auinées(ch ^m r ^e des)	B3
Bécheret (ch ^m r ^e de)	C4
Bel Air (ch ^m r ^e de)	B2-C2-B3
Beas d'eau (allée du)	C4
Champs Poreaux (ch ^m r ^e des)	A5-B5
Chatelets (ch ^m des)	C1-C2
Cherisy (Route de)	A4-B4
Clos Maillard ((ch ^m r ^e de)	D1
Croix (ch ^m r ^e de la) N°32	D3
Croix Triquenard (ch ^m r ^e de la) N°86	B1-C1
Doulées (ch ^m r ^e des) N°17	B4-C4
Ecluzelles (Route d')	B4-C4
Eglise (Voie com ^m de l') N°5	C4-D4
Garenne (ch ^m r ^e sous la)	D2
Guillerval (ch ^m r ^e de) N°13	B5
Ile d'Amourette (rue de l')	A4
Jouve (Place du Docteur)	B4-C4
Luray (ch ^m de)	C1-D1
Malzaux (ch ^m r ^e des) N°19	A4-B4
Marsauceux (Route de)	B4-B5
Moromval (Route de)	C2-C3
Nogent le Roi (Route de)	D1-D2
Pendants (ch ^m r ^e des) N°12	B5-B6
Port de l'Eare (Rue du)	B4
Sablons (Rue des)	B4-C4
Sente aux mulets (ch ^m r ^e de la)	C3
Sicot (Rue Michel)	C1
Tertes Moreau (ch ^m r ^e des) N°22	A3-B3
Tiers (ch ^m r ^e des)	B3
Valensi (Rue Christian)	B4-C4
Vallon (Route du)	B3-B4
Vidange de la Bergerie (ch ^m r ^e de la) N°16	C4-B5
ECOLE	B3
EGLISE, CIMETIERE	D4
FOYER COMMUNAL	B4
MAIRIE	B4
STADE	B5
CASERNE DE POMPIERS	C1

4

5

6

Soyons acteurs du bien-être

à Sainte-Gemme-Moronval !



Les administrations jouent au mieux leur rôle respectif mais nous sommes tous dépositaires de la qualité de vie dans notre commune. L'entente et les liens sociaux sont les piliers d'une commune où il fait bon vivre. Chacun peut jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de notre cadre de vie ; bienveillance, nuisances, propreté, solidarité, civisme, réglementations,...

Ce recueil est une opportunité de ne pas oublier que si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs dont quelques uns sont rappelés ci-dessous.

Bruits de voisinage :

Les bruits de voisinage sont les bruits liés au comportement d'une personne ou d'une chose dont elle a la charge, les bruits provenant des activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, ou encore les bruits provenant des chantiers.

Si la plupart des nuisances sonores générées par ces activités ou équipements sont encadrées par des réglementations, il appartient à chacun de s'assurer que par son comportement, il ne porte pas atteinte au droit et à la tranquillité des voisins.

Les bruits de comportement correspondent aux bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs, provoqués de jour comme de nuit, tels que :

- Les cris d'animaux et principalement les aboiements de chiens ;
- Les appareils de diffusion du son et de la musique ;
- Les outils de bricolage et de jardinage ;
- Les appareils électroniques ;
- Les jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- L'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ;
- Les pétards et pièces d'artifice ;
- Les activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;

• Certains équipements fixes domestiques (non liés à une activité professionnelle) : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur.

En journée, ces bruits peuvent être sanctionnés dès lorsqu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Lorsque qu'ils sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

Pour exemple, conformément à l'arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et jardinage bruyants ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**

Les propriétaires de chiens sont tenus d'utiliser tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Laisser un chien aboyer ou pleurer seul sans visite plusieurs jours peut être assimilé à de la maltraitance et, de fait, entraîner des sanctions.

Une pompe à chaleur, dont une partie est placée en extérieur, est soumise à la même réglementation, un arrêté récent de la cour d'appel de Paris a créé une jurisprudence et une condamnation. Ces équipements doivent être entretenus et silencieux.

En cas de troubles ou nuisances

constatés, mieux vaut s'efforcer dans un premier temps de trouver un arrangement avec le voisin incriminé, avec courtoisie et sans menace, en privilégiant toujours le dialogue.

En dernier recours, l'envoi de courriers décrivant la gêne, citant les tentatives de dialogue infructueuses ou passer par un médiateur peuvent permettre de débloquer la situation.

Sources :

- Arrêté préfectoral relatif au bruit du 3 septembre 2012, préfecture d'Eure et Loir,
- Décret 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés, intégré au code de la santé publique sous les articles R1334-31 à R1334-37, R1336-4 à 1336-10 pour la partie concernant les bruits de voisinage,
- Arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, à la garde et à la détention des animaux (art.2),
- Site internet d'informations : <https://bruit.fr>



Animaux errants :

Un animal est considéré comme errant, ou en état de divagation, quand il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance qui varie selon l'animal, ex. > 100 mètres pour un chien (loi n° 99-5 du 6 janvier 1999).

Le pouvoir de police du maire conféré par le code rural permet de saisir sur le territoire de la commune chien et chat errants en vue de les conduire en fourrière aux frais du propriétaire (article L. 211-22 du Code rural), puis déclaré comme abandonnés après un délai de garde de 8 jours ouvrés sans demande de restitution. Un vétérinaire pourra alors décider du sort de l'animal, au mieux SPA, au pire euthanasie.

Arbres et haies :

Entre voisins (art. 668 à 673 du code civil) :

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, rappelées plus loin.

Concernant les plantations de plus de 30 ans, si elles ne respectent pas les distances légales, mais qu'elles sont situées :

- à moins de 0,5 mètre de la limite de propriété,
- ou sont situées entre 0,5 mètre et 2 mètres de la limite de propriété et dépassent 2 mètres de hauteur depuis au moins 30 ans,

Alors seule une démarche amiable peut être envisagée auprès du voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales.

Rappel : la distance minimum à

respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation, à reprendre pour la taille d'entretien :

- hauteur de la plantation inférieure ou égale à 2 mètres <-> distance minimum à respecter en limite de propriété voisine = 0,5 mètre.
- hauteur de la plantation supérieure à 2 mètres <-> distance minimum à respecter en limite de propriété voisine = 2 mètres.

Il faut noter que vos plantations peuvent occasionner des troubles anormaux sur les terrains voisins et ces derniers sont en droit d'exiger de faire cesser ces troubles, ex : Les feuilles qui provoquent des nuisances : gouttières, canalisations bouchées, racines d'arbres qui détériorent les revêtements de sol du voisin, pertes continues d'ensoleillement.



Si des racines ou des ronces empiètent sur votre propriété, vous pouvez librement les couper. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Enfin, pour protéger la période de reproduction et de nidification des oiseaux, il est interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1er avril et le 31 juillet.

Sur la voie publique, et conformément à l'arrêté municipal du 20 juillet 2001 :

Concernant les plantations issues des propriétés riveraines qui empiètent sur des parties de routes départementales, dès lors qu'elles sont situées en agglomération, c'est le maire, dans le cadre des

pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, qui peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.

En agglomération, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants, est prévue pour les chemins ruraux ainsi que pour les voies communales, après une mise en demeure restée sans résultat (article D. 161-24 du code rural & article susnommé).

Entretien des trottoirs & caniveaux des voies communales :

Par prescription municipale, il est à la charge de chaque riverain afin d'assurer notamment la sûreté et la commodité du passage. Concernant le désherbage, le recours éventuel à des produits phytosanitaires doit être fait dans le strict respect de la réglementation. Les déchets collectés doivent être ramassés et évacués.

Un arrêté municipal sera prochainement pris en ce sens.

Chemins communaux, empruntés par engins motorisés

Seules les voies ouvertes à la circulation, enregistrées comme carrossables, sont autorisées à la pratique de la moto verte (enduro, moto cross, trail, quadricycles, ...).

L'usage de certains de ces chemins peut être interdit au public. Il faut donc se renseigner auprès de la mairie. Les chemins privés, tout comme le hors-piste, sont interdits, des panneaux doivent matérialiser l'interdiction. Les chemins forestiers le sont également très largement.



À PROPOS DES « QUADS » :

Comme tous les véhicules à moteur, les quadricycles à moteur doivent être homologués, c'est à dire avant leur mise en circulation, faire l'objet d'une réception destinée à vérifier différents points parmi lesquels le niveau de bruit et ce, afin de pouvoir circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique dont les voies urbaines.

Ces véhicules ne doivent pas être source de nuisances sonores pour les autres usagers de la route ou pour les riverains. Si tel est le cas, leur conducteur est passible d'une contravention. Y compris lors d'un usage sur des chemins privés appartenant au propriétaire de l'engin.

Les quads non homologués, sans immatriculation de fait, ne peuvent légalement circuler sur la voie publique.

À savoir : les minis-quads et les mini-motos sont soumises à déclaration et non à immatriculation.

Feu & BBQ :

En vertu de l'arrêté municipal du 20 juillet 2001, le brûlage de déchets végétaux du type feu de jardin est interdit dans les zones d'habita-

tion. Cette interdiction couvre également l'utilisation d'incinérateur de jardin ou autre équipements extérieurs similaires (Article L541-21-1 du code de l'environnement modifié par la loi du 10 février 2020).

Les déchets verts peuvent être utilisés en paillage, compost, ou pour les plus volumineux déposés en déchèterie.

Un barbecue ou brasero, dont le mode de chauffe est constitué d'une flamme entretenue ou d'un feu, sera également proscrit sur le domaine public de la commune, sauf sur autorisation dérogatoire délivrée par la mairie. Un nouvel arrêté doit en donner prochainement les détails.

Baignade dans l'Eure, pêche à l'aimant :

Par arrêté municipal du 9 juillet 2010, la baignade est strictement interdite sur toute la longueur des rives de l'Eure traversant la commune.

La pratique de la pêche à l'aimant est considérée comme illégale sans autorisation de l'autorité administrative. Pour rappel, les règles de la pêche à l'aimant, sont identiques à celles encadrant la détection d'objets enfouis, ainsi :

- Sur les terrains privés, (forêts, terrains, puits, étangs ...) l'autorisation du propriétaire est requise, et si l'objet de la pêche a pour but la recherche d'un objet intéressant



l'Histoire, la Préhistoire, l'Art ou l'archéologie, l'autorisation du Préfet est obligatoire ;

- Pour les cours d'eaux, lacs, rivières, fleuves et canaux, l'autorisation de l'Etat, propriétaire des biens sous-marins, est requise.

Il est rappelé que cette pratique présente des risques non négligeables de tomber sur des vestiges de la 2^{ème} Guerre Mondiale (grenade, roquette, obus, ...) comme cela est déjà arrivé récemment à plusieurs reprises dans notre région, le cas échéant il est impératif de prévenir sans délai les autorités en vue de faire intervenir le service de déminage régional.

Les pêcheurs autorisés à cette discipline devront évacuer et éliminer à leur charge tout déchet retiré non dangereux et ne présentant aucun des intérêts cités plus haut.

Sources :

Les arrêtés municipaux sont consultables sur le site internet de la mairie : www.sainte-gemme-moronval.fr

Les arrêtés préfectoraux sur le site de la préfecture d'Eure et Loir :

www.eure-et-loir.gouv.fr

La réglementation sur :

www.legifrance.gouv.fr

CENTRAL TAXIS DE DREUX
02 37 42 36 00
7J/7
Avec vous depuis 2007

Alexandre BUCCI
06 67 42 38 18
a.bucci@gl-concept.fr
T 02 37 62 83 02 - F 02 37 62 83 12
22 rue des Forts - ZA des Forts
28500 Ste-Gemme-Moronval
www.gl-concept.fr

École Michel Sicot

*Une petite école familiale,
dirigée par une équipe
d'enseignants agréable,
à l'écoute des parents et
surtout toujours présente
pour nos enfants.*

Composition de l'équipe enseignante :



Enseignants

La directrice, classe de CP :
Pascale Giroux, Mathilde Blondeau

Classes PS, MS, GS :
Aurore Velasco

Classes CE1 / CE2 :
Claire Guillon, Nicolas Jardé

Classes CE2/CM1 : Karine Blanc

Classes CM2 : Maryline Langillier

Ils sont aidés par :

Atsem : Magali Mankowski,
Stéphanie Le Boul'ch

Et l'équipe communale pour la can-
tine, l'hygiène...

Dans cette année exceptionnelle,
toute cette équipe fait en sorte



d'éduquer, de garder, nourrir nos
enfants, dans le respect des règles
d'hygiène, mais surtout dans le res-
pect de la laïcité.

Les axes de projets retenus par
les enseignants pour cette année
2020/2021 :

- Sport (Utilisation du City stade),
Musique, arts, culture et cohésion.
- Relations entre pairs et communi-
cation avec les familles
- Développement durable.

Si le contexte sanitaire le permet,
les projets pédagogiques sont :

Piscine : pour les classes CE1/CE2
Voile-EPS :

- Voiles sur le plan d'eau de Mé-
zière-Écluzelles. (Réduction du
nombre de séances par rapport
aux années précédentes)

- EPS : Participation de Mr Farid
Dali, éducateur sportif profes-
sionnel, tous les vendredis et pour 5
classes, pour organiser et aider les
enseignants lors des séances de
sport.

Musique à l'école : permettra la
cohésion et les échanges entre les
enfants.

Infrastructure

Notre petite école est dotée de
toute l'infrastructure nécessaire
au bon développement de nos en-
fants :

- Pour nos petits : Une salle de re-
pos équipée pour permettre à nos
enfants de faire la sieste.
- Pour tous :
- Une salle de « sport » pour le dé-
veloppement psychomoteur
- Une bibliothèque pour que nos

enfants puissent lire chez eux

- Une salle informatique, pour ap-
prendre les bases.
- L'ensemble des classes sont équi-
pées d'écrans interactifs
- Une cantine
- 2 cours de récréation : une pour les
petits et une pour les plus grands

ATTENTION :

Nous tenons à mettre en avant le
risque de fermeture d'une nouvelle
classe pour l'année 2021/2022,
suite à une diminution du nombre
d'élèves chaque année.

Nous vous demandons de respec-
ter les gestes barrières, y compris
sur le parking : c'est aussi aux
adultes de montrer l'exemple à nos
enfants.



Périscolaire

Nos représentants des parents
d'élèves élus pour 2020/2021 :

Farida ABOUHALA

Lucie ASMANT

Delphine BLANC

Isabelle NELSON

Fatima OUACHCHANI

Charlotte KEMMERLING

Ines OUBADI

Carole RIVA

ASC, le point sur *une année 2020 particulière*



La COVID et l'ASC...

Comme bon nombre de structures, l'ASC a été fortement impactée par le contexte sanitaire autant financièrement que dans ses activités. En effet, nous avons dû annuler de nombreuses manifestations : des séjours familles, des spectacles, des ateliers parents/enfants, des soirées pyjamas, notre marché nocturne, notre festival pour enfants Môm' en Fête, notre salon d'information « Bien être et parentalité », notre festival pour accueils de loisirs « Les enfants d'abord », etc.

Toutes ces manifestations avaient été discutées, préparées, travaillées par nos salariés et nos bénévoles et c'était donc un crève cœur pour nous que de devoir les annuler. Néanmoins, pour la santé de tous et dans un contexte sanitaire pesant, il nous a semblé que c'était la meilleure solution.

En parallèle de ces impacts sur notre activité, cette crise sanitaire aura aussi eu un impact financier sur l'ASC et nos 32 salariés. En effet, malgré les aides d'État relatives à la mise en place du chômage partiel, nous avons accusé un déficit de plus de 40 000 euros sur la période de confinement. Aussi, nous avons eu la chance que nos partenaires aient pris conscience de l'urgence de la situation et des difficultés rencontrées par l'ASC et nous aident à passer cette période par l'octroi de subventions exceptionnelles. Ainsi, la commune de Sainte-Gemme-Moronval, partenaire historique de l'ASC, nous a versé une subvention exceptionnelle de 12 299 €.

Nous avons donc à cœur de remercier chaleureusement le Conseil Municipal de la commune pour cette aide qui atteste de l'importance de l'ASC sur notre territoire.

Pour les ados ?

- Notre Point Information Jeunesse anime et coordonne un **réseau baby sitting** pour permettre aux jeunes de trouver un petit job et aux parents de trouver des solutions de garde simple. Pour permettre la rencontre et la mise en relation, nous organisons des speed dating où le temps d'une soirée, les parents peuvent échanger avec leurs futurs baby sitters et leur faire part de leurs attentes !



Notre PIJ propose également des permanences Promeneurs du Net qui visent à **sensibiliser les jeunes sur les dangers d'internet**, une action au cœur d'un problème majeur de notre société.

- Nous avons mis en place une **Bourse au BAFA** qui a permis de financer intégralement 4 BAFA à des jeunes qui souhaitaient se former dans l'animation et vivre de belles expériences avec les enfants de l'ASC.

- Notre **Carte Passe Pass' 13-17 ans** permet aux ados de profiter de nombreuses activités : spectacles, parc d'attraction, concerts, défi aventure, etc. Ces sorties sont programmées plusieurs week-end dans l'année et sont choisies et organisées par les jeunes lors de temps de réunion.

Pour tous renseignements, contacter Matthieu !

Et les Accueils de loisirs dans tout ça ?

Le gouvernement a décidé, à l'été 2020 et pour faire suite au confinement, de proposer des « colos apprenantes » pour les 3-17 ans pour répondre aux problématiques rencontrées par les parents qui exercent des professions indispensables à la gestion de la crise et/ou aux problématiques des enfants décrocheurs scolaire notamment. Ainsi, nous avons proposé, en plus de notre désormais traditionnel séjour ski en février, **7 colos apprenantes cette année autour du cirque, de l'équitation, du vélo, du street art**. Les parents, les enfants/jeunes ont reconnu la qualité de l'expérience vécue, la découverte de nouvelles activités, la sensibilisation autour de la notion du vivre ensemble qui reste l'essence même d'un séjour collectif. De vraies belles réussites !!!





Le secteur famille répond à vos attentes :

Un espace ressources parentalité qui se consolide :

L'ASC propose un espace ressources à destination de tous les parents du territoire. Vous pourrez consulter ou emprunter **gratuitement** de nombreux ouvrages/magazines qui traitent des questions de la **fonction parentale** que vous vous êtes sans doute posées, ou que vous vous posez encore : Comment dire non à mon enfant ? Comment éviter le conflit ? Les relations dans la fratrie, etc.

Une babythèque qui se renforce :

L'ASC propose une babythèque à destination de tous les parents du territoire. Vous pourrez consulter ou emprunter **gratuitement** de nombreux jeux de société pour les enfants de 18 mois à 7 ans. N'hésitez plus !!



Des soirées pyjamas qui cartonnent :

Pour permettre aux parents de souffler et de se retrouver, l'ASC a organisé de soirées pyjamas entre septembre et décembre, des soirées durant lesquelles nous proposons la mise en place d'activités

Nous avons pu faire début mars l'acquisition de la maison voisine de celle de l'ASC.



pour les enfants de 3 à 10 ans les vendredis soir de 19 à 23h. Les parents adorent et les soirées se remplissent en quelques heures...

Une belle éclaircie en cette année difficile

Le développement des activités de l'ASC renforce depuis plusieurs années les services proposés aux familles sur notre territoire.

Néanmoins, forts de cette réussite, notre bâtisse était devenue trop petite pour permettre un accueil de qualité de vos enfants/jeunes. Aussi, et grâce au concours financier de nos partenaires (CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental, Agglomération du Pays de Dreux, communes et notamment celle de Sainte-Gemme-Moronval, fondation Rte), nous avons pu faire début mars l'acquisition de la maison voisine de celle de l'ASC. Cela nous

offre la possibilité de réfléchir à la mise en place de nouvelles actions et nous permet d'accueillir les enfants/jeunes dans de superbes conditions !



Pour contacter l'ASC...



A.S.C. Mézières
30 Grande Rue – 28500 Mézières-en-Drouais

Tél. : 02 37 43 74 52
Mail : ascmezieres@wanadoo.fr
Site internet : <http://ascmezieres.fr>

L'île aux enfants

C'est une association dédiée à l'accueil d'assistantes maternelles, parents en congé parental et grands-parents accompagnés d'enfants jusqu'à 3 ans, moyennant le règlement d'une adhésion.

À ce jour, un agrandissement a été initié lors du mandat de Monsieur André Cochelin, ancien maire, puis finalisé sous le mandat de Madame Françoise Borget. Il a permis de compléter l'équipement existant par la création d'un coin repos de 4 lits, un coin change + coin sanitaire et une cuisine et un hall d'entrée fermé.

Les nouveaux locaux ont été inaugurés samedi 19 septembre 2020,



en présence de Madame Françoise Borget en qualité de maire qui a réuni Jacques Lemare et Sylvie Honneur conseillers départementaux, André Cochelin et Robert Rios-Castro anciens maires et les adhérentes de l'association « l'île aux enfants » présidé par Madame Lequertier Cécile.

L'île aux enfants compte à ce jour 8 adhérentes accueillant en moyenne 4 enfants chacune. Au sein de celle-ci des sorties et animations telles que : arbres de Noël avec un spectacle, des pique-niques, la chasse aux œufs, la galette des rois, la chandeleur, le carnaval, un spectacle de fin d'année en juin et bien sûr chaque fin de mois les anniversaires des petits bouts sont proposés. Les activités manuelles sont réalisées par rapport aux thèmes du jour (automne, Noël, chandeleur, Pâques, carnaval ect).

L'inauguration avec les parents est prévue aux beaux jours en fonction du protocole sanitaire lié au COVID-19.

Des actions au profit de l'association sont organisées comme la bourse aux jouets, la foire à la puériculture, la vente de fleurs et une foire à tout , pour récolter des bénéfices afin de renouveler le matériel et offrir toutes les sorties aux enfants.



**Nouveaux locaux
inaugurés le samedi
19 septembre 2020**



Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Présidente :

M^{me} Cécile Lequertier (06.03.89.14.08)

Trésorière :

M^{me} Nelly Mingrone (06.20.64.79.57)

Secrétaire :

M^{lle} Maggy Boudet (06.25.22.20.90)

Quelques dates à retenir :

- 19 septembre : Inauguration des nouveaux locaux
- 18 décembre : Arbre de Noël (maison de la culture)
- 16 février : Chandeleur et carnaval (à la maison de la culture de S^{te} Gemme Moronval)
- 2 avril : Chasse aux œufs
- 11 avril : Foire à la puériculture (maison de la culture)
- 22 mai : vente de Fleurs (sur le parking de l'escapade)
- 13 juin : foire à tout sur le terrain de tennis de S^{te} Gemme Moronval
- Fin juin : Spectacle de fin d'année offert par l'association

Les Amis de Sainte-Gemme-Moronval

Parmi les activités proposées durant notre année 2019-2020, nous avons pu passer une soirée à Versailles (spectacle de Bartabas et restaurant ReminiSens)...

... et une soirée au Cochon Grillé, avec les rythmes d'un orchestre, à Meaucé.



Nos activités

Hebdomadaire	Mardi	14h00-20h00	Loisirs Créatifs
Hebdomadaire hors congés scolaires	Mardi	20h00-21h00	Gymnastique Douce
Hebdomadaire	Jeudi	14h30-18h30	Jeux
2 dimanches/mois	Dimanche	10h00-12h30	Marche et Découvertes
1 sam/mois	Samedi	14h00	Pétanque

CALENDRIER 2021

10-janv.-21	Dimanche	15h00	Galette des rois
16-janv.-21	Samedi	14h00	Pétanque
	Dimanche	10h00	Marche et Découvertes
6-févr.-21	Samedi	14h00	Pétanque
	Dimanche	10h00	Marche et Découvertes
20-févr.-21	Samedi	19h00	Diner AG + 20 ans Gym Douce
	Dimanche	10h00	Marche et Découvertes
13-mars-21	Samedi	14h00	Pétanque
19-mars-21	Vendredi	18h00	Soirée Bowling
27-mars-21	Samedi	09h00-18h00	Rallye Quizz
	Dimanche	10h00	Marche et Découvertes
10-avr.-21	Samedi	14h00	Pétanque
16-oct.-21	Samedi	15h30	Assemblée Générale + soirée

Comme la pandémie a gêné nos activités 2019-2020, nous proposons l'adhésion 2020-2021 à moindre coût, soit :

- Famille avec enfants de -16 ans : 15,00 €/famille
- Membre de +16 ans : 8,00 €
- Membre de +16 ans, tarif réduit : 6,00 €

La cotisation vous donne accès à toutes nos sections.

**Venez nous rencontrer,
vous êtes les bienvenus !**

Tél. : 02 37 46 36 71

Anciens combattants et mobilisés de Sainte-Gemme-Moronval

L'année 2020 restera dans nos mémoires comme une année blanche.

En raison du confinement, les commémorations du 8 mai 1945 se sont tenues en très petit comité. À l'initiative d'André Cocheulin, Maire de Sainte-Gemme-Moronval à l'époque, le Président des anciens combattants, le trésorier et le secrétaire porte-drapeau se sont recueillis devant le monument aux morts pour observer une minute de silence à la mémoire des disparus.

Depuis lors, les manifestations patriotiques prévues au plan national, régional ou départemental ont presque toutes été supprimées ou se sont déroulées en l'absence du public.

C'est donc dans le strict respect des mesures sanitaires que la municipalité de Sainte-Gemme, représentée par Madame BORGET, maire, accompagnée de deux adjoints ainsi que l'association des anciens combattants en l'occurrence le Président, le trésorier et le secrétaire porte-drapeau se sont rassemblés à onze heures, devant le monument aux morts de la place du Docteur Jouve pour y observer une minute de silence avant d'écouter le message de l'Union française des anciens combattants et victimes de guerre.

Ils se sont ensuite rendus au cimetière de Sainte-Gemme pour se recueillir devant les tombes des « poilus » ou Madame le maire, après avoir fait observer une minute de silence, a lu le message officiel du ministre des armées.



La cérémonie s'est poursuivie par un hommage aux anciens présidents des anciens combattants inhumés dans le cimetière de Sainte-Gemme-Moronval.

Souhaitons que cette année 2020 ne soit qu'un intermède et que l'année 2021 nous permette de reprendre nos activités normales et plus particulièrement la tenue des cérémonies patriotiques selon la tradition.

Le Président M^r Boguais

Quand le numérique croise le chemin des seniors Moronvaliens



Les seniors et l'équipe municipale remercient l'initiative du lycée Gabriel Bridet d'Anet, représenté par Madame Ocaktan et deux de ses élèves, pour leur proposition d'initiation au monde numérique.

C'est ainsi qu'une dizaine de séances ont été programmées jusqu'en décembre à la salle des associations. Les séances abordent des thématiques variées, telles que :

- la découverte de l'outil informatique

- la possibilité de communication
- le suivi objectif de l'actualité
- l'atelier photo
- l'utilisation des réseaux sociaux
- les possibles démarches administratives via Internet.

Ces séances de 2h ont permis à différents groupes de 12 seniors de s'initier.

Encore merci à eux pour leur accompagnement chaleureux !

Le pique-nique

Le 12 juillet dernier aux alentours de midi a eu lieu le pique-nique proposé par la municipalité. Une trentaine de personnes se sont retrouvées dans la convivialité autour de repas froids concoctés par chacun ou de pizzas achetées sur place, l'apéritif étant offert.

Plusieurs activités détente ont pu avoir lieu (pétanque, jeux sur le City Stade, farniente, ...) sous le soleil et la chaleur.

Un grand merci à tous les participants, événement à renouveler l'an prochain.



Le saviez-vous ?

La caserne de pompiers de la ville de Dreux a quitté l'ancien arsenal des pompiers, 5 place Mésirard de Dreux, et est installée depuis 1988 sur notre commune, 8 chemin de la Croix Triquenard 28500 Sainte-Gemme-Moronval.

Le capitaine Flavien Bregeon est le chef du centre qui réalise 6 000

interventions par an et est composé de 115 personnels (65 sapeurs-pompiers professionnels et 50 sapeurs-pompiers volontaires). Le secteur d'intervention du centre est composé des communes correspondant à la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Que signifie l'acronyme « SDIS » ?

L'acronyme SDIS désigne le service départemental d'incendie et de secours.

Dans quels cas faut-il composer le 18, le 15 ou le 112 ?

18 : le numéro des sapeurs-pompiers
Le « 18 » est une ligne d'appel enregistrée avec reconnaissance de l'appelant. Cette ligne est uniquement dédiée aux appels d'urgence : la personne qui appelle doit se trouver face à un besoin de secours avéré ou potentiel.

15 : le numéro du SAMU
En cas d'urgences vitales.

112 : le numéro d'urgence européen
Le 112 est le numéro de téléphone réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne.

Chaque minute compte ! Vos renseignements doivent être le plus précis possible. En tout état de cause, ne raccrochez jamais avant que votre interlocuteur ne vous le dise.



AD CARROSSERIE
MECANIQUE DEPAN AUTO SERVICES

Restauration véhicules d'époque

27 rue des Forts - 28500 Sainte Gemme Moronval
Tél. : 02 37 50 14 70 - Fax : 02 37 50 15 22
E-mail : depanautoservices@wanadoo.fr
www.ad.fr
AD, LA BONNE IDÉE POUR L'ENTRETIEN DE VOTRE AUTO

Garage de la Rocade Mécanique • Tolerie • Peinture (Toutes marques)
Station lavage • Station de carburant

Sébastien GAUTHIER

Route de Nogent-le-Roi - 28500 Ste Gemme Moronval
Tél. 02 37 46 20 65 • Fax 02 37 42 61 78
garagedelarocade@outlook.fr

Dépannage 02 37 46 04 16  **RENAULT**
La vie, avec passion

GLASS AUTO SERVICE
SPÉCIALISTE PARE-BRISE

CENTRE DE VITRAGE DEPAN' AUTO SERVICES

- * Agrée Assurances
- * Véhicules de remplacement - Service à domicile
- * Démarches simplifiées
- * Réparations pare-brise sans rendez-vous

27 rue des Forts - 28500 Ste Gemme Moronval
Face Intermarché de CHERISY

02.37.50.14.70 depanautoservices@wanadoo.fr

AMBULANCE PHENIX

02 37 26 59 28
07 83 52 44 73



AMBULANCES & VSL * 7J/7 * 24H/24

Course des 5 moulins



Comme chaque année, la Course des Cinq Moulins aurait dû traverser notre village.

L'association des Courses des Cinq Moulins a fait une pause forcée durant cette année 2020 pour la raison que l'on sait.

Espérons qu'il n'en sera pas de même le dimanche 25 avril 2021.

D'une part, nous pourrions tous nous retrouver afin de continuer à organiser ensemble cette épreuve sportive pleine de vertus.

D'autre part, en l'occurrence, perpétuer les moments de convivialité.

Les sportifs seront, je crois, impatients de parcourir à nouveau la campagne à travers les charmants villages de Sainte-Gemme-Moronval, Mézières-en-Drouais, Ecluzelles avec ses étangs, et Luray.

Nous sommes très reconnaissants vis à vis de nos sponsors : Les Moulins de Chérisy et des Osmeaux, Intermarché de Chérisy, Lhermite de Chérisy, Nathalie coiffure, Gedia, M Ta Ville, école de conduite P. RENAUX, P.F. Maini et notamment la Mairie de Sainte-Gemme-Moronval.



Je tire aussi mon chapeau aux nombreux bénévoles de Sainte-Gemme-Moronval qui répondent toujours présents : grâce à eux c'est la garantie de la réussite de ce rendez-vous sportif !!!

Donc, dans l'expectative gardons le moral.

Nous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jacques GIRARD.
Président A.C.C.M.



Hommage à André Plisson (artiste peintre)

Lors d'une cérémonie des anciens combattants au cimetière de Sainte-Gemme-Moronval, pour une commémoration des morts des deux guerres 14-18 et 39-45, c'est avec stupéfaction qu'en passant dans une allée pour me recueillir sur les tombes des soldats, je me suis trouvé en face d'une sépulture simple mais propre. Mon étonnement fut grand ! Avant même de lire le nom de la personne mes yeux se sont portés sur :

Grand Prix de Rome

Prix de la Casa Velázquez

André Plisson 1929 - 2015

Rien que ça ! Mais quelle émotion ! Aimant la peinture, en chemin je demandais à des personnes s'ils connaissaient ce peintre, mais tous étaient sans parole. En rentrant chez moi je me suis renseigné dans des livres et sur internet pour savoir qui était ce personnage. La réponse n'a pas tardé.

Il était artiste peintre lithographe français et avait exposé en France et à l'étranger.

Né à Seigy, dans le Loir-et-Cher, André Plisson habitait un temps à Reugny (Indre-et-Loire), puis, un peu plus tard son père, Albert Plisson, devient directeur d'une laiterie à Dreux (Eure-et-Loir) où il y demeure avec son épouse, Julia Plisson (née Girard) au 116 rue Saint Martin. Sur les conseils d'un enseignant qui le voit sans cesse réaliser des croquis, ses parents le font entrer à l'école des beaux arts à Tours en 1945. Il est l'élève de **Mathurin Méheut**, il en reçoit son enseignement jusqu'en 1949, l'année où il rentre à l'école des beaux arts de Paris dans l'atelier de **Jean Dupas**. Durant ses études il fait partie du comité d'organisation du grand Bal des Beaux-Arts, les Quat'Z'Arts, et en est Président en 1954.

Il devient lui-même professeur à l'école Duperré, École Supérieure d'Arts Appliqués à Paris puis pro-

fesseur honoraire et chevalier dans l'ordre des palmes académiques.

Il a débuté sa carrière en travaillant la peinture à l'huile, matière plus proche de la terre, des couleurs ocres de l'Espagne, pays dont il tombe rapidement amoureux, pour ses teintes chaudes et sa culture.

Dans sa quête de transcription de la lumière, de la transparence, il décide finalement de se consacrer à la peinture acrylique, matière plus douce, plus proche du monde onirique qu'il cherche à peindre.

Il est **sociétaire du salon d'automne et du salon de la Société Nationale des Beaux-Arts, il expose chaque année au salon d'automne et au salon du dessin au Grand Palais**. Il se marie une première fois et son fils, Hugues Plisson, naît en 1956. Il deviendra archéologue. En avril 1957, il interrompt ses études pour effectuer vingt sept mois de service militaire, dont huit mois en Algérie, à **Bou Saàda**.

Après avoir obtenu le prix de la Casa Velasquez il s'est installé plusieurs années en Espagne avec sa famille, puis y séjourna souvent. Il partage son temps entre **Charenton-le-Pont** où il avait son atelier et **Moronval** où se trouve **l'ancienne maison de ses parents, l'une des pièces lui servant d'atelier**.

Il rencontre sa seconde épouse, Hélène Boucher, en 1975. Ils resteront ensemble 40 ans, jusqu'à son dernier souffle en 2015 chez lui à Moronval. De cette union, naîtra leur fille Gwendoline en 1977. Elle y passera toutes ses vacances chez sa grand-mère, Julia Plisson.

Ils se sont mariés en juin 2004 à la Mairie de Sainte-Gemme-Moronval.

André Plisson est un artiste peintre dont l'œuvre est reconnue en France et bien au-delà de nos frontières, avec des **expositions internationales : Espagne - Panama - États-Unis - Suisse - Belgique**



a. Plisson

- Allemagne-Japon - Chine - USA - Russie et bien d'autres, ainsi que de nombreuses récompenses.

Aux dires de Mr Ange Le Bruchec un de ses amis dans un hommage ; c'était un homme très enrichissant qui s'exprimait avec son cœur : « ses toiles ne cesseront à jamais de nous faire penser à lui, car celles-ci sont à l'image de sa personnalité et de sa pensée ».

Merci à tous pour cette lecture, qui n'était qu'un petit passage de sa vie et un grand merci à la municipalité pour m'avoir donné la possibilité de rendre hommage à cet artiste peintre, comme souvent, faut-il qu'il soit dans sa tombe pour s'intéresser à ses œuvres, alors qu'il était à nos côtés.

Avoir un **PRIX DE ROME** et un **PRIX de la CASA VELAZQUEZ** dans sa commune ce n'est pas tous les jours.

G. Saintin

Zoom sur... le travail des agents techniques

Ils nettoient et embellissent notre commune.



Débroussaillage



Entretien des cours d'eau



Plantations au cimetière



Plantations au cimetière

Les garde-bœufs



Depuis quelques années, on peut observer de jolis oiseaux dans nos champs : les hérons garde-bœufs sont de retour !

Si nous pouvons positiver le réchauffement climatique, admettons qu'il nous permet d'observer ces beaux spécimens : originaires essentiellement d'Afrique, nos hivers doux les incitent maintenant à vivre durablement chez nous.

La cohabitation avec les vaches est très fréquente : les oiseaux se nourrissent des insectes qui tombent du dos des vaches et picorent leurs bouses, à la recherche de parasites. Les vaches font résonner le

sol en marchant, chassant ainsi les mulots qui sont alors traqués par les oiseaux.

De leur côté, les hérons avalent mouches et tiques, libérant ainsi les vaches de ces importuns.

Le héron garde-bœufs est une espèce d'oiseau échassier appartenant à l'ordre des pélicaniformes et à la famille des ardéidés.

- Règne : Animal
- Ordre : Péléciforme
- Espèce : ibis
- Embranchement : Chordé vertébré
- Famille : ardéidé
- Nom latin : Bubulcus ibis
- Classe : Oiseau
- Genre : Bubulcus
- Taille : 45 à 55 cm
- Envergure : 85 à 95 cm
- Poids : 300 à 450 g selon les régions

- **Caractéristiques du corps :**
Silhouette trapue et voutée, bec épais, pointu mais plus court que les autres espèces de hérons, ailes longues et larges, pattes longues et fines.



- **Caractéristiques du vol :**
Vol rapide et puissant ; battements d'ailes amples. Le cou et la tête sont repliés et les pattes sont tendues

- **Couleur du plumage :**
Plumage général blanc ; bec jaune, pattes jaunes. En période de reproduction, le mâle arbore des taches orangées sur le dos et sur la poitrine

Espèce protégée, le garde-bœuf a peu de prédateurs. La durée de vie du héron garde-bœufs est de 10 à 15 ans à l'état sauvage.

Sources : *Instinct Animal* et *Ouest France*

Richesse florale



En me promenant dans notre village, au détour d'un chemin, une fleur attirera mon regard, il ne me semblait pas connaître cette variété.

En y regardant de plus près, je m'aperçus qu'il s'agissait d'une Orchidée sauvage et peu de temps après, je découvris, sur un talus en montant vers la Maison de la Culture, une variété d'une couleur



flamboyante et ayant une forme atypique. Ces orchidées poussent à l'état naturel, sans avoir besoin d'entretien particulier. Malgré sa petite taille, sa beauté attire le regard des passants. On peut donc trouver plusieurs variétés et couleurs d'orchidées, ce qui rend notre flore communale exceptionnelle et rare. Ces « Belles Sauvageonnes » méritent d'être mieux connues et surtout protégées par chacun d'entre nous, afin de préserver cette richesse florale, que l'on peut croiser au cours de promenade tout le long de nos chemins communaux.

Patrick FAVREAU



La VIGNERAIE
Gîtes et Chambres d'hôtes

Manceau Nathalie

9 rue du pont de l'Eure
28500 Ste Gemme Moronval
Eure et Loir

Tél : 06 15 46 02 72

vigneraie.stegemme@free.fr
<http://vigneraie.fr>

La Collinière
Valérie Lacour

Maison d'hôtes et Gîtes

06 16 01 55 63
02 37 42 65 56

5 rue Christian Valensi 28500 Ste Gemme Moronval

<http://www.lacolliniere.fr>

CAM VERT
ESPACE VERT

- Tonte, Taille, Elagage
- Entretien de propriété
- Vente bois de chauffage

CAM ORHAN

54 rue de cherisy
28500 St Gemme Moronval

Port : 06 09 26 48 22
Tel & Fax : 02 37 43 49 96
E-mail : camvert@hotmail.fr

Siret 440292 571 00013 Ape 020 B.

auto-école
Couturier
Groupe CCFormation

11, route de Nogent-le-Roi
28500 Sainte-Gemme-Moronval

Tél. 02 37 42 02 02
contact@couturier-permis.com

www.couturier-permis.com

Le glanage : évolution d'une pratique ancestrale

Le 2 novembre 1554, le roi Henri II a signé un édit royal : « le droit de glaner est autorisé aux pauvres, aux malheureux, aux gens défavorisés, aux personnes âgées, aux estropiés et aux petits enfants. Sur le terrain d'autrui, il peut s'exercer qu'après enlèvement de la récolte et avec la main, sans l'aide d'aucun outil, durant la journée. Le glanage nocturne est strictement interdit ».

Aujourd'hui, même si cet édit reste en vigueur, ce sont les articles 520 du code civil et R26 du code pénal qui légifèrent le glanage (dans les champs) et grappillage (dans les vignes et sur les arbres). Ainsi, on considère que, sauf arrêté municipal contraire, le glanage est autorisé pour tous, après la récolte, sans outil et en journée, sur les terrains non clos. Le grappillage est lui aussi licite mais la jurisprudence l'assimile souvent au maraudage, donc au vol. Par précaution, il vaut mieux se limiter aux fruits tombés à terre. Dans tous les cas, obtenir l'accord du propriétaire ou de l'agriculteur est la moindre des politesses et vous assurera que la récolte est bien achevée.

Le profil type du glaneur a bien évolué, selon une étude du CERPHI (Centre d'Études en Rhétorique, Philosophie et Histoire des Idées) : le glanage est une pratique durable qui est « un facteur de lien et de relations de convivialité » pour laquelle les motivations sont variées. « Et cette mixité sociale est favorable à l'estime de soi ».

• **Pourquoi glaner ?**
Les fonctions « immatérielles » de la récup' :

- Les jeunes ont le sentiment d'un « mieux consommer », avoir une meilleure alimentation et résister à l'hyper-consommation.

- Les personnes en situation d'exclusion se sentent actifs et autonomes par rapport au marché de l'emploi, au moins dans le cadre de l'alimentaire.



- Les mères de famille sont satisfaites de remplir elles-mêmes leur rôle nourricier, de pouvoir patienter en attendant l'obtention d'aides et d'accéder à une consommation moins restreinte et plus diversifiée.

- Les personnes âgées ont le sentiment d'utilité sociale et de « droit à l'existence ». Se nourrir sans dépenser, c'est s'autoriser à vivre sans coûter.

• **Comment glaner ?**
Une pratique éco-responsable, une philosophie de vie en expansion :

À la campagne, le glanage a reculé avec la perfection des machines qui laissent moins de récoltes isolées. Aujourd'hui, c'est surtout chez

les gros producteurs d'oignons et de pommes de terre que l'on observe encore cette activité.

Le glanage se pratique désormais davantage en ville, à la fin des marchés, dans les poubelles des commerçants et dans les conteneurs des supermarchés. En 2015, l'ObSoCo (Observatoire des pratiques de consommation émergentes) estimait que 20 % des français se livraient au glanage et ces nouveaux adeptes ne le sont pas uniquement par nécessité économique. Ils sont aussi convaincus que ces pratiques anti-gaspillages correspondent à une manière de consommer plus durable ; le droit d'usage du glanage s'est transformé en un droit de partage.



entre producteurs/vendeurs et consommateurs témoigne peut être aussi de deux mouvements très contemporains : d'une part, une crise économique qui pousse des clients par ailleurs en mesure de payer vers des solutions moins chères ; de l'autre, une attention aux problématiques du gaspillage qui s'étend à la population générale soucieuse de faire mieux mais pas encore prête à embrasser un mode de vie freegan².

1. apps = abréviation d'applications qui définit les logiciels que l'on peut installer sur nos smartphones et tablettes.

2. freegan (ou gratuivisme) = mode de vie alternatif dont le but est de limiter sa participation dans le domaine économique ou la société de consommation actuelle.

Sources :
 Be good. Do good. McCain
 Revue « Village »
 Journal "L'Avenir de l'Artois"
 Site internet « Le bon sens, du champ à l'assiette »

Nathalie MACHKOVSKY

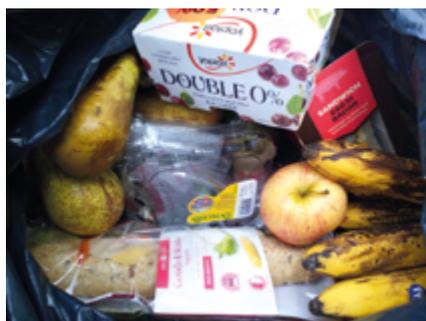
Le numérique joue un rôle très important dans l'évolution de cette pratique. En effet, de nombreuses applications permettent à chacun de modifier ses habitudes de consommation, tout en respectant le travail de chacun.

Glaneurs des champs :

Plusieurs applications, locales, nationales ou encore internationales, mettent en relation les producteurs agricoles qui souhaitent indiquer les lieux et produits disponibles aux consommateurs. Les producteurs trouvent leur compte puisqu'ils peuvent ainsi vendre une fin de récolte qui aurait été perdue ou, dans le cas d'un ramassage gratuit, de nettoyer le champ avant de le semer à nouveau.

Glaneurs des villes :

Le numérique est une arme redoutable pour lutter contre le gaspillage car il résout le problème de l'information : d'un côté des commerçants qui ne savent pas quoi faire de leurs invendus, de l'autre, des consommateurs zéro déchet, ou peu fortunés, ou les deux, qui aimeraient pouvoir récupérer ces denrées. Là aussi, de nombreuses plateformes offrent un réseau d'information continue.



Si le numérique permet de réduire efficacement le gaspillage alimentaire, il contribue aussi (surtout dans les villes) à monétiser le glanage, qui perd au passage un aspect essentiel : la gratuité. On peut ainsi déplorer que ce qui aurait pu abonder le stock des banques alimentaires ou être distribué gratuitement à ceux qui en ont le plus besoin devienne une entreprise commerciale de plus. Mais l'essor de ces apps¹ qui jouent le message



SE RÉUNIR AUTREMENT

☎ 02 37 43 47 10
✉ contact@m12-events.fr

www.m12-events.fr  M12Events

1 Chemin de l'Église - 28500 Sainte-Gemme-Moronval

- FENÊTRES
- VOLETS
- PORTES
- PORTAILS
- VÉRANDAS



4, impasse des Mares
Rocade de Dreux
RN 154 - Direction CHARTRES
28500 STE-GEMME-MORONVAL
TÉL. 02 37 55 19 49






ATELIER D'ARMATURES POUR BÉTON

1 impasse des mares
 28500 SAINTE GEMME MORONVAL
 02 37 55 16 16
www.amea28.com

Retour en images SUR 2020

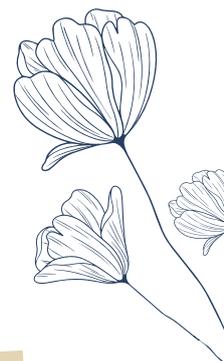
11 janvier 2020 :
Soirée Boris Vian



2 février
2020 :
La Dictée

23 février 2020 :
Thé dansant





12 juillet
2020 :
le pique-nique

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
COVID19**

0 800 130 000
NUMÉRO VERT
POUR TOUTE SITUATION
ET DEMANDE
D'INFORMATION
GÉNÉRALE

BRIGADE NUMÉRIQUE
POUR TOUTE
QUESTION
NON
URGENTE
RELATIVE À LA
SÉCURITÉ



LES NUMÉROS D'URGENCE HABITUELS

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie

18
**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

Mot mêlés

S	A	B	O	I	S	D	O	R	E
T	I	E	R	S	T	U	R	I	G
U	L	L	A	T	O	C	I	S	L
A	U	L	N	A	I	E	S	N	I
R	P	E	O	N	S	G	N	O	S
T	F	V	L	E	S	U	O	L	E
D	O	U	L	E	E	S	A	B	A
A	R	E	A	G	O	I	D	A	R
D	T	I	V	A	L	E	N	S	I
A	S	S	I	E	G	E	S	O	N

Trouvez 11 noms de rues, ruelles, chemins ou sentes de Sainte-Gemme-Moronval parmi les lettres du tableau.

Les noms peuvent être écrits horizontalement, verticalement et dans les deux sens de lecture.

Solutions

N	O	S	E	G	E	I	S	S	A
D	T	I	V	A	L	E	N	S	I
A	R	E	A	G	O	I	D	A	R
D	O	U	L	E	E	S	A	B	A
T	F	V	L	E	S	U	O	L	E
R	P	E	O	N	S	G	N	O	S
A	U	L	N	A	I	E	S	N	I
U	L	L	A	T	O	C	I	S	L
T	I	E	R	S	T	U	R	I	G
S	A	B	O	I	S	D	O	R	E

État Civil



NAISSANCE FIN 2019 :

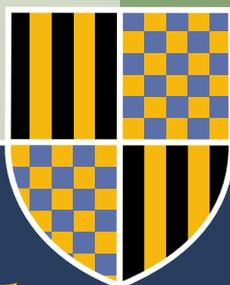
- Le 11/12/2019 : **ZAHIR Issa**
Fils d'Ammar ZAHIR et de Zénab AHMED

NAISSANCES 2020 :

- Le 02/01 : **OUCHANI Issa**
Fils d'Ilyas OUCHANI et de Sofia ZAARI
- Le 21/01 : **WAHID MOHAMMAD Aliza**
Fille d'Abdul WAHID et de MOHAMMAD Sonan
- Le 01/02 : **AYAD Sarah**
Fille de AYAD Michel et DE OLIVEIRA DA SILVA Barbara
- Le 29/05 : **LAMEIRAO MOREAU Paul**
Fils de MOREAU Guillaume et de LAMEIRO Valérie
- Le 29/05 : **LAMEIRAO MOREAU Mathilde**
Fille de MOREAU Guillaume et de LAMEIRO Valérie
- Le 15/07 : **MAKHLouF Lina**
Fille de MAKHLouF Lahsen et BABOURI Fatima
- Le 16/07 : **TELLIEZ NORMANDIN Mathéo**
Fils de TELLIEZ Vincent et de NORMANDIN Jennifer
- Le 16/10 : **LEICHNIG Assia**
Fille de LEICHNIG Fabrice et d'AJILI Sarah
- Le 27/11 : **KHAMLIChi Sarah**
Fille de Karim KHAMLIChi et de Sandrine DUFFARD

DÉCÈS 2020 :

- Le 17/04 : CHAUTARD Jean
- Le 13/08 : CHEVALLIER Mickaël
- Le 11/09 : RAMSAMY Keshika
- Le 13/09 : LEQUITTE Daniel
- Le 11/10 : GUERIN Gisèle née BUISE
- Le 06/11 : BORGET Émile



Mairie de Sainte-Gemme-Moronval

2, route du Vallon - 02 37 43 72 15
mairie.stegemmemoronval@wanadoo.fr
www.sainte-gemme-moronval.fr

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi : 14h30 - 17h30.
le samedi : 9h30 - 11h30

École :
Tarif cantine : 3,30 € le repas.
Tarif garderie : 0,95 € la demi-heure.
Si moins de 6 demi-heures par mois : 1,90 € la demi-heure.
Pour consulter les menus de la cantine, rendez vous sur le site de la mairie : www.sainte-gemme-moronval.fr

